

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 mars 2014**

Objet : Budget Primitif 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le onze mars, se réunit en session ordinaire, salle Lac de Vassivière, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre LEFORT	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Descargues)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le budget primitif 2014 tient compte de l'affectation du résultat de 2013 : report de fonctionnement de 214 896.09 € et report d'investissement de 4 050 934.73 €.

Il tient compte également des orientations budgétaires qui ont été débattues le 31 janvier 2014 à savoir :

- Les contributions des collectivités membres sont maintenues à la même hauteur que celles votées pour l'exercice 2013 conformément aux engagements pris avec les exécutifs
- Le budget tient compte des contributions pour frais de fonctionnement des EPCI membres associés et participant dans le cadre du SDAN pilote
- Les charges de personnel sont calculées sur la base de quatre postes à plein temps. A noter, l'aide d'Etat en recettes de fonctionnement pour le poste d'emploi d'avenir
- L'aide à l'installation de liaisons haut-débit par satellite à hauteur de 100 000 euros est inscrite en section de fonctionnement. Les recettes sont assurées par la Région et les Départements
- En section d'investissement, une partie des travaux liés au SDAN pilote sont inscrits. L'autre partie sera imputée sur l'exercice 2015
- Eu égard au versement d'importantes subventions d'équipements de la part notamment de la Région, l'amortissement qui en découle permet d'abonder la section de fonctionnement de 120 000 euros de plus qu'en 2012.

Détail de la répartition des contributions des collectivités membres :

Collectivités membres	Part statutaire	Contribution / collectivité
Région Limousin	20%	111 238,60 €
Département Haute Vienne	13,34%	74 196,14 €
Département Creuse	13,33%	74 140,53 €
Département Corrèze	13,33%	74 140,53 €
Ville de Limoges	13,33%	74 140,53 €
Agglo du Bassin de Brive	13,33%	74 140,53 €
Agglo de Tulle	6,67%	37 098,07 €
Agglo de Guéret	6,67%	37 098,07 €
TOTAL		556 193 €

A titre d'information, la répartition statutaire des échéances 2014 pour les trois emprunts contractés sont détaillés comme suit :

Collectivités membres	Taux statutaire	capital prêt Caisse Epargne 18 ans		capital prêt Crédit Agricole 10 ans		capital prêt Caisse Epargne 10 ans	
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Région Limousin	20%	20 638,20 €	11 099,77 €	5 000,00 €	1 170,00 €	2 500,00 €	605,50 €
Département Haute Vienne	13,34%	13 765,68 €	7 403,55 €	3 335,00 €	780,39 €	1 667,50 €	403,87 €
Département Creuse	13,33%	13 755,36 €	7 398,00 €	3 332,50 €	779,81 €	1 666,25 €	403,57 €
Département Corrèze	13,33%	13 755,36 €	7 398,00 €	3 332,50 €	779,81 €	1 666,25 €	403,57 €
Ville de Limoges	13,33%	13 755,36 €	7 398,00 €	3 332,50 €	779,81 €	1 666,25 €	403,57 €
Agglo du Bassin de Brive	13,33%	13 755,36 €	7 398,00 €	3 332,50 €	779,81 €	1 666,25 €	403,57 €
Agglo de Tulle	6,67%	6 882,84 €	3 701,77 €	1 667,50 €	390,20 €	833,75 €	201,93 €
Agglo de Guéret	6,67%	6 882,84 €	3 701,77 €	1 667,50 €	390,20 €	833,75 €	201,93 €
TOTAL	100%	103 190,98 €	55 498,86 €	25 000,00 €	5 850,00 €	12 500,00 €	3 027,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2014 dans sa totalité et par chapitre conformément au document comptable annexé.



Fait à Limoges, le 20 mars 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE